



**MG
FRANCE**

Le syndicat des Médecins
Généralistes

Réforme des retraites :
ce que nous savons aujourd'hui,
ce que veut MG France

04 octobre 2019

La retraite est un sujet complexe et important

- Parce qu'il est important, MG France, comme chaque médecin généraliste, s'en préoccupe et saura défendre les intérêts de la profession.
- Parce qu'il est complexe, il faut essayer d'en connaître les tenants et aboutissants pour pouvoir distinguer ce qui est utile de ce qui est néfaste, ce qu'il faut défendre et ce qu'il faut refuser.

Prendre position avant d'avoir bien saisi les éléments du problème ajoute de la confusion et ne sert pas la cause des généralistes.

Essayons de faire le point sur six éléments de base :

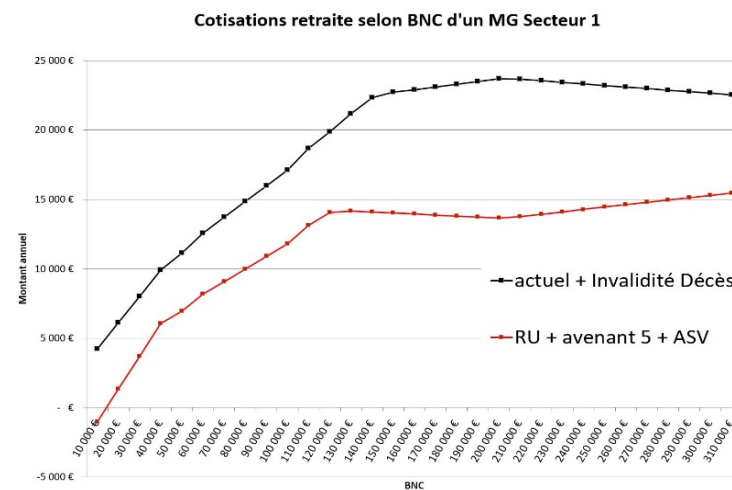
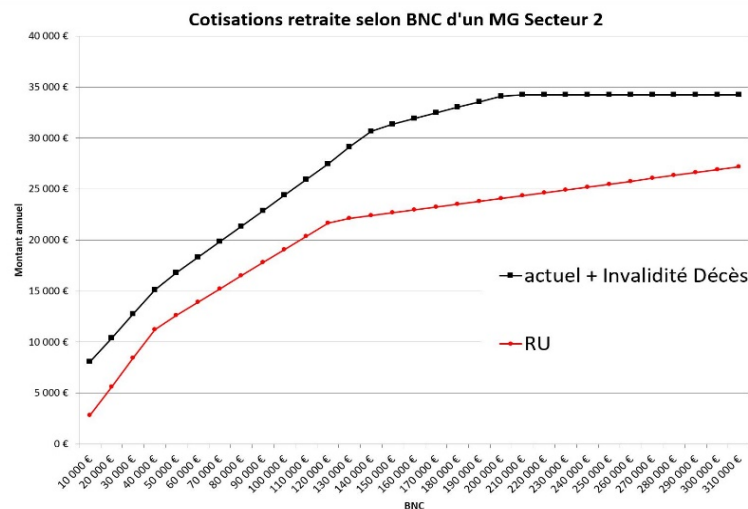
- 1) Faut-il craindre la hausse de nos cotisations ?
- 2) Faut-il craindre la baisse de nos cotisations ?
- 3) Nos avantages conventionnels sont-ils en danger ?
- 4) Quel impact sur le montant de nos retraites ?
- 5) Les réserves de nos régimes sont-elles menacées ?
- 6) Qui est impacté ? Le calendrier et quelques chiffres

1) Faut-il craindre la hausse de nos cotisations ?

C'est ce que redoutent certains...

Ce sera peut-être le cas de certaines professions, mais pour les médecins, les données dont nous disposons sont plutôt en faveur de leur nette diminution quel que soit le BNC, en témoigne ce graphe pour un médecin en secteur 2, non concerné par les avantages liés au tarif conventionnel :

C'est aussi vrai pour les médecins en secteur 1 sous réserve du maintien des avantages conventionnels (voir point 3) : la cotisation au RU des médecins est, quel que soit le BNC, inférieure à la cotisation actuelle.



2) Faut-il craindre la baisse de nos cotisations ?

Même si cela semble incongru, c'est en effet un danger car moins de cotisation conduit directement à moins de pension, toutes choses égales par ailleurs.

C'est pourquoi MG France devra veiller à ce que des dispositifs supplémentaires, facultatifs et attractifs soient maintenus afin que chacun puisse se constituer le complément de retraite dont il pense avoir besoin.

MG France n'est pas favorable à l'obligation de souscription à ces régimes « supplémentaires » car le médecin peut choisir d'orienter différemment son épargne, vers l'immobilier par exemple.

Mais nous devons communiquer largement pour que chacun mesure l'importance de cette épargne supplémentaire.

3) Nos avantages conventionnels sont-ils en danger ?

Si les pouvoirs publics décidaient que compenser les tarifs secteur 1 par une prise en charge partielle des cotisations des médecins n'est pas utile, ils prendraient la lourde responsabilité de la disparition immédiate des tarifs conventionnels avec tous les impacts sur nos patients.

C'est peu probable.

Par contre le montant de cette compensation devra être soigneusement calculé et verrouillé. MG France considère que c'est un chantier majeur.

Comme lorsqu'il a fallu sauver l'ASV, MG France ne lâchera rien sur cette exigence d'une stricte compensation.

4) Quel impact sur le montant de nos retraites ?

Le montant des retraites dans le régime universel est une des grandes inconnues à ce jour en l'absence des chiffres actuariels que seul le gouvernement peut nous fournir.

Mais il est prévisible que ce montant sera inférieur (voir 2°)

MG France veillera à ce que le « rendement » de nos cotisations soit conservé, c'est-à-dire que la réduction éventuelle de la pension RU ne soit pas supérieure à la réduction de la cotisation RU.

5) Les réserves de nos régimes sont-elles menacées ?

Dans un régime par répartition comme l'est notre système actuel, les réserves sont prévues pour garantir le paiement des droits acquis malgré l'impact des variations démographiques, boursières et autres.

Il ne s'agit pas de réserves affectées à chaque cotisant, et encore moins d'une trésorerie à la disposition des individus. Ceci dit, dans le passé, il est avéré qu'elles ont parfois été distribuées de façon discutable.

Néanmoins ces réserves sont le produit des cotisations des médecins et leur usage au profit d'autres professions n'est donc pas admissible.

MG France veillera à ce que ces réserves accumulées soient utilisées comme elles ont été conçues et prélevées : procurer les garanties nécessaires pour la sécurité des retraites des médecins dans le temps, et pas compenser les déficits d'autres régimes moins bien dotés.

6) Qui est impacté ? le calendrier – Quelques chiffres

- Ne sont pas concernés : tous les individus nés avant le 01 janvier 1963, et ceux qui seront à moins de 5 ans de la retraite au moment du vote de la loi.
- Les droits acquis antérieurement à janvier 2025 ne sont pas modifiés.

- Taux de cotisation envisagé :
 - 0 à 1 P: 25,31 % + cot déplafonnée sans droit (solidarité) 2,81% = 28,12%
 - 1 à 3 P: 10,13% (taux salarial) + cot déplafonnée sans droit (solidarité) 2,81% = 12,94%
 - Au delà de 3P: cot déplafonnée sans droit (solidarité) 2,81%

- 10 euros de cotisation = 1 point
- 1 point = 0,55€ au démarrage en 2025
- 100€ de cotisation donneraient une pension de 5,50€ par an

- Mais il y a une cotisation non contributive de 2,81%, donc
- 100€ de cotisation donneront une pension de 4,95€ par an

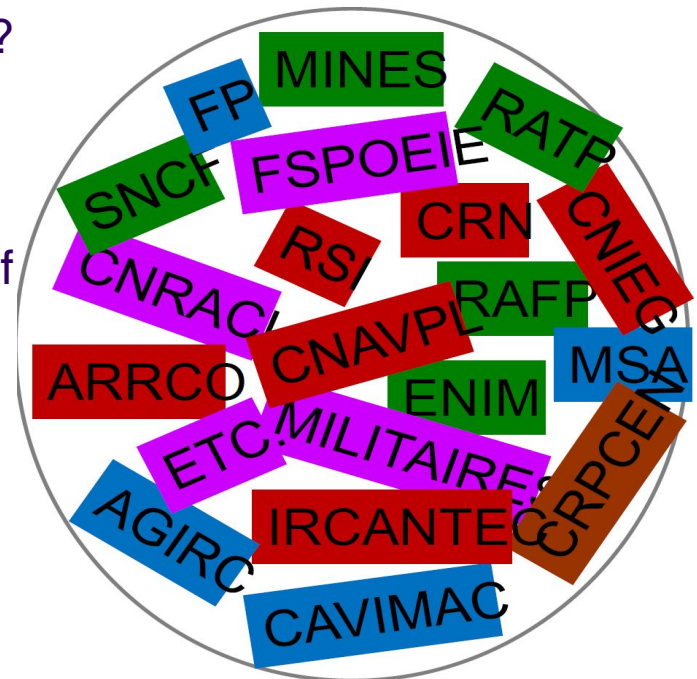
Mais encore

Ces six points, plutôt techniques mais essentiels à bien comprendre, ne représentent qu'une petite partie des impacts de la réforme envisagée.

Il reste des inconnues :

- techniques : quid du risque Invalidité-Décès ?
Droits familiaux ? évolution de la valeur du point ? que deviennent la CARMF et la CNAVPL ?
- mais aussi politiques : qui pilotera le dispositif du Régime Universel et par qui seront représentées les professions médicales ?

MG France veillera bien sûr à défendre les intérêts des médecins généralistes sur l'ensemble de ces aspects.



Le communiqué commun (11/09/2019)

Retraite : les syndicats représentatifs des médecins libéraux élaborent une défense commune

Les cinq syndicats représentatifs des médecins libéraux se sont réunis ce matin pour examiner l'impact du projet de réforme des retraites sur les médecins libéraux et celui du mode de recouvrement de leurs cotisations qui serait fait par l'URSSAF à la place de la CARMF.

Ils ont convenu de défendre ensemble les positions suivantes :

- Les droits acquis doivent être respectés à l'euro près.
- Le rapport cotisations/prestations doit dans tous les cas être préservé afin de pouvoir maintenir le niveau de retraite actuel pour les générations à venir.
- Les réserves constituées dans le régime complémentaire par les surcotisations des médecins doivent être exclusivement consacrées à la sécurisation du niveau de leur retraite et rester aux médecins.
- Une éventuelle modification du circuit du recouvrement des cotisations ne doit pas précéder la mise en place de la réforme.
- Les frais de gestion de l'ensemble des circuits doivent être réduits pour ne pas impacter le produit financier de leurs cotisations.
- Les missions sociales de la CARMF doivent être maintenues au bénéfice de la solidarité intra professionnelle.
- Les médecins libéraux doivent obtenir la place qui leur est due dans la gouvernance du régime universel projeté.
- La réforme doit respecter les bases du contrat conventionnel qui comporte l'avantage social vieillesse (ASV).

Ensemble ils ont porté ces revendications auprès de la Direction de la sécurité sociale.

Les cinq syndicats veilleront à ce que la future réforme respecte ces exigences qu'ils défendront ensemble lors des prochaines rencontres avec le Haut Commissariat à la Réforme des Retraites.

Éléments de langage, puis analyse plus fine ...

Nos avantages conventionnels sont essentiels !

MG France se battra pour que soient préservés les avantages conventionnels dont l'ASV

Les réserves de nos régimes sont menacées !

le produit des cotisations des médecins et leur usage au profit d'autres professions n'est pas admissible.

Les médecins doivent garder leur place dans la gouvernance

La CARMF ne doit pas disparaître, et son rôle notamment social doit être préservé

Non au kidnapping de nos cotisations par l'URSSAF

La CARMF et la CNAVPL ont une excellente gestion. Hors de question que ces bons résultats servent à d'autres caisses moins bonnes gestionnaires !

... mais sont-ils en danger ?

Vous connaissez beaucoup de politiques capables de décider de supprimer les tarifs conventionnels, la convention et le remboursement des patients ?

... mais le sont-elles ?

Les réserves ne peuvent être employées que pour garantir les droits des retraités, et pas pour abonder les comptes des cotisants (répartition/capitalisation).

... mais qui pilote aujourd'hui la CARMF ?

Les médecins, ou le directeur de la CARMF ?

... la CARMF ? ses salariés ? son rôle social ?

Faut-il rappeler comment la CARMF néglige les S1 et les petits revenus ?

.... mais quel est l'objectif de la collecte des cotisations par l'URSSAF ?

Prélever 100€ ou 1000€ coûte le même prix. Les frais de gestion ne peuvent que baisser. Rationaliser les circuits +++

... mais que se passe-t-il demain si les jeunes médecins choisissent le salariat ?

Rôle du ratio cotisants/retraités

Le ratio cotisants/retraités, ou « bonne gestion » versus « démographie »

En 2019 :

- 4,3 chez les avocats
- 2,5 à la CNAVPL
- 1,7 au RG
- 0,3 chez les agriculteurs
- 0,2 chez les marins.

Historique CARMF :

En 2000 : 4,85

En 2010 : 3,21

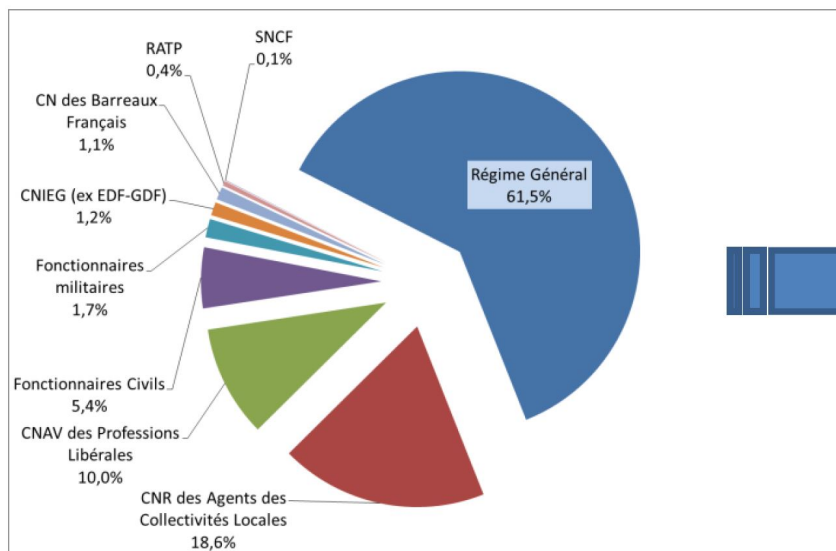
En 2019 : 1,68

En 2030 : 1,24

et ensuite ?????

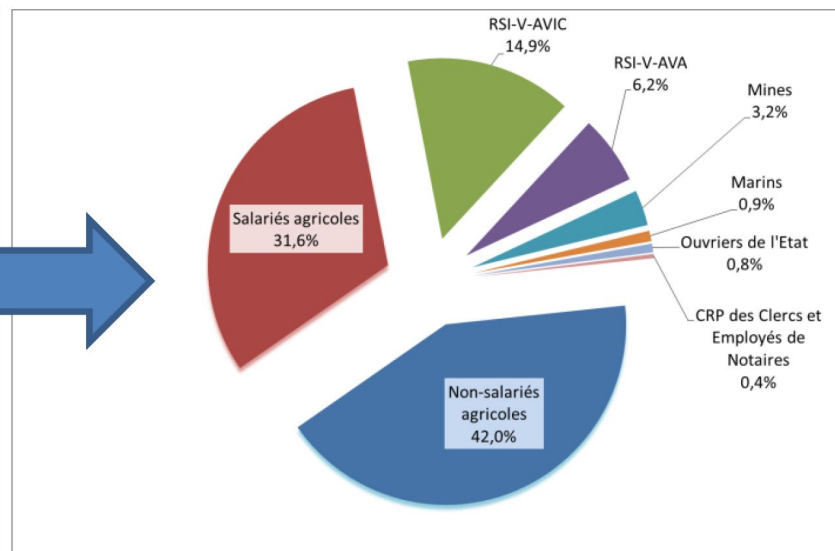
LES REGIMES DE SECURITE SOCIALE QUI VERSENT

LES FLUX FINANCIERS EN 2016



LES REGIMES DE SECURITE SOCIALE QUI REÇOIVENT

LES FLUX FINANCIERS EN 2016



Source : DSS

Source : DSS